

social

Cri d'alarme pour les personnes handicapées

L'Association des paralysés de France appelle le conseil général à augmenter sa contribution alors que le coût de l'aide à domicile augmente sans cesse.

Liliane Pierre a délaissé son club de Scrabble®. Tout comme elle a réduit ses visites chez le coiffeur ou été « obligée » de contenir ses envies de vêtements. Joaquim Ascenso, lui, « n'a pas les moyens de sortir ». Tous deux sont en situation de handicap et voient leurs moyens se réduire sans cesse, comme les plus de huit cents bénéficiaires, dans l'Indre, de la Prestation de compensation du handicap (1). En juin 2013, déjà, l'Association des paralysés de France (APF) avait organisé une manifestation, place de la République, à Châteauroux, pour dénoncer cette situation. « Aujourd'hui, rien n'a bougé », déplore Sarah Étieve, directrice de la délégation APF de l'Indre.



Sarah (au deuxième plan) s'indigne de la situation que subissent Liliane, Joaquim, Gaëlle et Daniel.

“ Le seuil critique ”

En 2009, le conseil général s'était aligné sur le tarif fixé par l'État : 17,59 € par heure d'aide à domicile. Depuis, les associations spécialisées dans ce secteur ont augmenté leurs tarifs car, convient Sarah Étieve, « économiquement, elles ne s'y retrouvaient pas ». Mais le Département a gelé sa contribution, contraignant les bénéficiaires à payer eux-mêmes « le reste à charge » : 1 à 3 € par heure. « L'aide à domicile n'est pas un service de confort mais une nécessité, clame la directrice de la délégation APF de l'Indre. Des personnes attei-

gnent le seuil critique. » Certaines s'endettent auprès des associations, d'autres, comme Joaquim, décide radicalement de se priver de leur droit. Dans son fauteuil roulant, Liliane n'est « pas autonome ».

« Je ne peux pas aller aux toilettes toute seule. » Tout comme elle ne peut pas faire la cuisine ou aller faire ses courses, entre autres. Ses cent douze heures d'aides humaines mensuelles lui sont indispen-

sables. L'an passé, elle payait, en moyenne, 120 € de reste à charge. Depuis le 1^{er} janvier, le coût a grimpé à 177 €. Et comme la plupart des personnes dans sa situation, elle n'a pour seul revenu que l'Allocation d'adulte handicapé, il ne lui reste plus que 600 € pour régler factures et nombreuses assurances. « Certains adhérents, souligne Sarah Étieve, ont besoin de trois cents heures d'aide. » Et sont dans des situations plus critiques encore.

réaction

Pour l'APF, la balle est dans le camp du Département. « Dans le Loiret, il n'y a pas de reste à charge », assure Sarah Étieve. Michel Blondeau, vice-président du conseil général, délégué à l'Action sociale et à la Solidarité, voit les choses autrement : « C'est l'État qui fixe les tarifs. Dans l'Indre, les associations ont choisi la tarification libre plutôt que celle du conseil général. [...] »

On estime que l'État doit prendre ses responsabilités et revaloriser le remboursement. Il a transféré ses charges mais pas les moyens qui vont avec. Et c'est le contribuable de l'Indre qui bouche les trous. On comprend le problème des handicapés mais le conseil général sort de sa poche plus qu'il ne devrait. L'État baisse sa contribution chaque année. »

Bertrand Slézak

(1) Il s'agit d'une aide personnalisée destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie.